



N° de résolution
ou annotation

Rés.83-04-2025

Rés.84-04-2025

Province de Québec
Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts
Comté de Maskinongé

Une séance ordinaire des membres du Conseil Municipal a eu lieu
lundi **le 7 avril 2025 à 19h30.**

À laquelle étaient présents :

- Madame Nancy Johnson
- Monsieur Pierre Picotte
- Madame Mélanie Lacoursière
- Madame Lorraine L. Lambert
- Monsieur Alexis Charbonneau

Madame Maryse Allard, greffière-trésorière était présente.
Formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Bourassa, maire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière appuyée par madame Nancy Johnson et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté avec la mention que l'item « Varia » demeure ouvert et d'ajouter l'item suivant :

18.1 Mandat étude géotechnique – rang de la Rivière-aux-Écorces

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES

La conseillère au siège # 6, madame Mélanie Lacoursière s'est abstenue de voter puisqu'elle était absente à la séance du 10 mars 2025.

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte
Appuyé par monsieur Alexis Charbonneau
Et unanimement résolu :

- que ce conseil approuve les procès-verbaux des séances précédentes.

PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

DÉBOURSÉS DU MOIS DE MARS 2025		
CHÈQUES	23 955 à 23 972	85 073.92\$
DÉPÔTS DIRECTS		
SALAIRES	10 à 14	183 862.72\$
LISTE DES COMPTES À PAYER		
CHÈQUES	23 973 à 24 001	53 847.09\$
DÉPÔTS DIRECTS	501845 à 501901	126 919.67\$

CERTIFICATION DES DISPONIBILITÉS DE FONDS

Je soussignée, greffière-trésorière, certifie par la présente, que des fonds sont disponibles pour les dépenses ci-dessus mentionnées.

Maryse Allard, greffière-trésorière



N° de résolution
ou annotation

Rés. 85-04-2025

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par madame Nancy Johnson
Appuyée par madame Lorraine L. Lambert
Et unanimement résolu :

- d'approuver les dépenses ci-dessus.

CORRESPONDANCE

❖ ***Élections Québec***

06-03-2025

Accessibilité au vote.

❖ ***Ministère de la Sécurité publique***

21-03-2025

Mise en place de la Réserve d'intervention d'urgence en sécurité civile (RIUSC).

❖ ***Énercycle***

26-03--2025

Nouveau service de livraison, de réparation et de remplacement de bacs bleus offert par l'organisme Éco Entreprises Québec (ÉEQ) en partenariat avec Énercycle.

DÉPÔT DU BILAN APPROUVÉ DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2023

La greffière-trésorière dépose le Bilan approuvé de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2023.

Rés.86-04-2025

MAIRES SUPPLÉANTS (PRO-MAIRES) NOMINATIONS

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 116 du Code municipal, le conseil peut nommer un membre du conseil comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés;

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière
Appuyé par monsieur Pierre Picotte
Et unanimement résolu :

- de nommer les maires suppléants pour la période d'avril à octobre 2025, en suivant l'ordre ci- dessous :



N° de résolution
ou annotation

Rés.87-04-2025

Madame Nancy Johnson, conseillère au siège # 1 (Mois d'avril et septembre 2025);

Madame Lorraine L. Lambert, conseillère au siège # 2 (Mois de mai et octobre 2025);

Monsieur Pierre Picotte, conseiller au siège # 3 (Mois de juin 2025);

Monsieur Alexis Charbonneau, conseiller au siège # 5 (Mois de juillet 2025);

Madame Mélanie Lacoursière, conseillère au siège # 6 (Mois d'août 2025).

INSTALLATION D'UNE TOUR DE COMMUNICATION SITUÉE SUR LE LOT 4 194 046 – SAINT-ALEXIS-DES-MONTS

ATTENDU QUE Sogetel projette l'installation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité Saint-Alexis-des-Monts ;

ATTENDU QUE Sogetel s'est entendue avec le propriétaire concernant le lot 4 194 046 pour la construction d'une tour de type autoportante de 84 mètres sur le terrain ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis ;

ATTENDU QUE la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion, laquelle procédure sera suivie en bonne et due forme ;

ATTENDU QUE la municipalité ne dispose d'aucun règlement qui empêche l'installation de tours de communication sur son territoire ;

ATTENDU QUE le site visé constitue un site de moindre impact pour la municipalité ainsi que selon les contraintes liées à l'ingénierie du réseau existant de Sogetel ;

Il est proposé par madame Nancy Johnson
Appuyé par monsieur Alexis Charbonneau
Et unanimement résolu :

- que la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts est favorable au projet d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Sogetel, et projeté sur le lot 4 194 046.

Rés.88-04-2025

AJOUT D'UN SYSTÈME INTRUSION ET PROTECTION INCENDIE – CASERNE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire mettre en place un système de protection plus performant pour son bâtiment situé au 121, rue Francis (caserne);

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert
Appuyé par monsieur Pierre Picotte
Et unanimement résolu :

- de procéder à l'installation d'un système intrusion et protection incendie de la compagnie Technic Alarme pour un montant de 6 537.27\$ (taxes incluses) et à l'ajout d'un système de contrôle d'accès pour la porte avant de la compagnie Technic Alarme pour un montant de 3 196.91\$ (taxes incluses) pour son bâtiment situé au 121, rue Francis (caserne).



N° de résolution
ou annotation

Rés.89-04-2025

INSCRIPTION – CONGRÈS 2025 AGSICQ

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte
Appuyée par madame Nancy Johnson
Et unanimement résolu :

- que M. Raymond Beaudoin, directeur du service des incendies, participe au congrès 2025 de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) qui aura lieu du 14 au 17 juin 2025 à Trois-Rivières;
- que les frais d'inscription, de séjour et de déplacements de M. Beaudoin, soient défrayés par la Municipalité sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur et que les frais pour sa conjointe ne soient pas assumés par la Municipalité.

Rés.90-04-2025

ACQUISITION D'UNE DÉGELEUSE À VAPEUR

CONSIDÉRANT les besoins du service des travaux publics de se doter d'une dégeleuse à vapeur, un appareil offrant une méthode efficace pour faire fondre la glace à l'intérieur des tuyaux;

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière
Appuyé par monsieur Alexis Charbonneau
Et unanimement résolu :

- d'entériner l'acquisition d'une dégeleuse à vapeur de la compagnie Réal Huot inc. de Mascouche pour un montant de 3 878.70\$ (taxes incluses)

OUVERTURE DES SOUMISSIONS
DOSSIER : FOURNITURE ET ÉPANDAGE DE CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE 35% (ABAT -POUSSIÈRE)

Lundi le 31 mars 2025 à 10h00 a eu lieu l'ouverture des soumissions pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium liquide.
(3) soumissions nous sont parvenues.

L'ouverture des soumissions est faite devant les personnes suivantes :
- Maryse Allard, greffière-trésorière
- Jessica Lachance, directrice des loisirs, du tourisme et de la vie communautaire
- Patrick Baril, directeur de l'aménagement et de l'urbanisme

Les soumissions se lisent comme suit :

Soumissionnaire	Prix (au litre)	Prix soumis (taxes incluses)
Les Entreprises Bourget Inc.	0.4320\$/litre	79 470.72\$
Multi Routes inc	0.51\$/litre	93 819.60\$
Somavrac C.C. inc.	0.39\$/litre	71 744.40\$



N° de résolution
ou annotation

Rés.91-04-2025

FOURNITURE ET ÉPANDAGE DE CHLORURE DE CALCIUM - ADJUDICATION DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QU'il y a eu appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE (3) soumissions ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Nancy Johnson
Appuyée par madame Lorraine L. Lambert
Et unanimement résolu :

- d'octroyer le contrat de fourniture et d'épandage de chlorure de calcium liquide dans diverses rues de la municipalité à la compagnie Somavrac C.C. Inc., le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 71 744.40\$ (taxes incluses).

OUVERTURE DES SOUMISSIONS

DOSSIER : LOCATION/ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUES NEUF

Jeudi le 20 mars 2025 à 10h00 a eu lieu l'ouverture des soumissions pour la location/achat d'un chargeur sur roues neufs.

(3) soumissions nous sont parvenues.

L'ouverture des soumissions est faite devant les personnes suivantes :

- Madame Maryse Allard, greffière-trésorière
- M. Jimmy Allard, superviseur mécanique
- M. Benoît Désilets, directeur des travaux publics
- M. Alain Bernier, Bossé Québec inc.
- M. Kevin Lacasse, 8348871 Canada inc. (Terapro Construction)

Les soumissions se lisent comme suit :

Nom	Prix/mois	Valeur résiduelle après 5 ans	Total (taxes en sus)
Toromont Cat, Saint-Augustin-de-Desmaures	5 604.45\$/mois pour 60 mois total de 336 267\$	149 600\$	485 867.00\$
8348871 Canada inc. (Terapro Construction)	4 599.03\$/mois pour 60 mois total de 275 941.80\$	163 231.23\$	439 173.03\$
Bossé Québec Inc.	3 898.21\$/mois pour 60 mois total de 233 892.60\$	119 500\$	353 392.60\$



N° de résolution
ou annotation

Rés.92-04-2025

LOCATION/ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUES NEUF

CONSIDÉRANT QU'il y a eu appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE (3) soumissions ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière

Appuyé par monsieur Alexis Charbonneau

Et unanimement résolu :

- d'octroyer le contrat de pour la location/achat d'un chargeur sur roues neuf à la compagnie Bossé Québec Inc., le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 3898.21\$/mois (taxes en sus) pour une durée de 60 mois et une valeur résiduelle après 60 mois de 119 500\$ (taxes en sus) pour un montant total de 353 392.60\$ (taxes en sus).

Rés.93-04-2025

MANDAT SCELLEMENT DE FISSURES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux de scellement de fissures sur le réseau routier local;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu demande de prix;

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte

Appuyée par madame Nancy Johnson

Et unanimement résolu :

- d'octroyer le contrat de scellement de fissures pour l'année 2025 à la compagnie Permaroute Mauricie pour un montant de 17 030\$ (taxes en sus) selon la soumission du 24 mars 2025.

MANDAT TRAVAUX DE MARQUAGE DE LA CHAUSSEE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts désire réaliser des travaux de marquage de la chaussée sur différents tronçons de routes localisés sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu demande de prix auprès de différents fournisseurs;

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert

Appuyée par madame Mélanie Lacoursière

Et unanimement résolu :

- d'octroyer le mandat de marquage de la chaussée pour l'année courante à l'entreprise A1 Lignes Jaunes Inc. pour un montant de 22 100\$ (taxes en sus) tel qu'indiqué sur la soumission du 25 mars 2025.

Rés.94-04-2025



N° de résolution
ou annotation

Rés.95-04-2025

ACQUISITION D'UNE REMORQUE POUR LE TRANSPORT DE LA PELLE MÉCANIQUE COMPACTE

CONSIDÉRANT les besoins du Service des travaux publics de se doter d'une remorque pour le transport de la pelle mécanique compacte;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu demande de prix;

CONSIDÉRANT QUE cet investissement a été planifié et budgété pour l'exercice financier 2025;

Il est proposé par madame Nancy Johnson

Appuyé par monsieur Pierre Picotte

Et unanimement résolu :

- de procéder à l'acquisition d'une remorque pour le transport de la pelle mécanique compacte de la compagnie Multi Trailer.ca de Saint-Robert pour un montant de 23 950\$ (taxes en sus).
- d'emprunter le montant de cet achat plus 50% de la TVQ au fonds de roulement;
- que le terme de l'emprunt soit de 5 ans.

Rés.96-04-2025

ACQUISITION D'UNE COLONNE MOBILE POUR CAMIONS LOURDS

CONSIDÉRANT les besoins du service mécanique de se doter d'une colonne mobile pour camions lourds;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition permettra d'améliorer la sécurité du service mécanique;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu demande de prix;

CONSIDÉRANT QUE cet investissement a été planifié et budgété pour l'exercice financier 2025;

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière

Appuyé par monsieur Alexis Charbonneau

Et unanimement résolu :

- de procéder à l'acquisition d'une colonne mobile pour camions lourds de la compagnie Accessoires d'Auto Leblanc de Louiseville pour un montant de 57 250\$
- que le montant plus 50% de la TVQ soit affecté au règlement d'emprunt #432-2019 et soit amorti sur une période de 10 ans.



N° de résolution
ou annotation

Rés.97-04-2025

ACQUISITION DU MODULE ACHATS-STOCK - LOGICIEL DE GESTION DES ACTIFS

CONSIDÉRANT QUE le service de mécanique de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts désire mettre en place un système de gestion et d'approvisionnement des stocks;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout du module Achats-stock à notre système de gestion des actifs permettra de faciliter le suivi des inventaires;

CONSIDÉRANT QUE cet investissement a été planifié et budgété pour l'exercice financier 2025;

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte
Appuyée par madame Nancy Johnson
Et unanimement résolu :

- de procéder à l'acquisition du module Achats-stock de notre logiciel de gestion des actifs de la compagnie Nautilux inc. pour un montant de 3 022.50\$ (taxes en sus).

Rés.98-04-2025

MODIFICATIONS AU POSTE DE SUPERVISEUR MÉCANIQUE ET DIRECTEUR ADJOINT AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications à certains postes cadres en redistribuant certaines fonctions;

CONSIDÉRANT QUE cette restructuration prévoit l'ajout de nouvelles responsabilités;

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau
Appuyée par madame Mélanie Lacoursière
Et unanimement résolu :

- d'autoriser les modifications apportées à la description de poste du superviseur mécanique et directeur adjoint aux travaux publics;
- d'accorder une augmentation salariale de 3%.

Rés.99-04-2025

MANDAT ÉTUDE GÉOTECHNIQUE - RANG DE LA RIVIÈRE-AUX-ÉCORCES

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection du rang de la Rivière-aux-Écorces pourrait bénéficier d'une aide financière dans le cadre du PAVL;

CONSIDÉRANT QUE pour les fins du projet, une étude géotechnique est requise;

Il est proposé par madame Nancy Johnson
Appuyé par monsieur Alexis Charbonneau
Et unanimement résolu :

- d'octroyer le mandat à la firme Groupe ABS inc. et à M. Ghislain Lambert, ing. afin de réaliser une étude géotechnique sur le rang de la Rivière-aux-Écorces pour un montant global de 51 600\$ (taxes en sus) selon l'offre de service du 27 mars 2025.



N° de résolution
ou annotation

Rés.100-04-2025

RÉSEAU DE SURVEILLANCE VOLONTAIRE DES LACS (RSVL) - LAC ST-ALEXIS ÉCHANTILLONNAGE 2025

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler la participation de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts au programme « Réseau de surveillance volontaire des lacs » (RSVL) du ministère de l'Environnement, concernant le Lac St-Alexis pour l'année 2025;

Il est proposé par madame Nancy Johnson
Appuyée par madame Lorraine L. Lambert
Et unanimement résolu :

- de renouveler la participation de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts au programme « Réseau de surveillance volontaire des lacs » (RSVL) du ministère de l'Environnement, concernant le Lac St-Alexis pour l'année 2025 et d'en autoriser les coûts de +/- 135\$;
- que monsieur Patrick Baril, directeur de l'aménagement et de l'urbanisme soit la personne responsable à représenter la municipalité dans ce dossier.

Rés.101-04-2025

PARTICIPATION AU PROGRAMME « TRANSPORT ADAPTÉ DU COMTÉ DE MASKINONGÉ INC. »

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière
Appuyée par madame Nancy Johnson
Et unanimement résolu :

- que la municipalité participe au programme du Transport adapté du Comté de Maskinongé pour l'année 2025. Au coût de 12 442.50\$. (Population 3 150 x 3.95\$).

Rés.102-04-2025

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2008, RANG DES PINS-ROUGES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se conformer à son règlement municipal sur les dérogations mineures (#444-2021), une demande a été déposée à la municipalité pour une dérogation mineure pour le 2008, rang des Pins-Rouges;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a été consulté et que ce dernier a donné avis au conseil municipal, à la suite de sa rencontre du 4 mars 2025, que la demande est recevable et que si ce dernier l'accorde elle ne causera aucun préjudice au voisinage.

CONSIDÉRANT QUE tous les autres éléments, sauf ceux étant l'objet de la demande, respectent les règlements municipaux en vigueur à la date de la demande de dérogation.

CONSIDÉRANT QU'aucune personne n'a manifesté une opposition à cette demande lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 31 mars 2025.



N° de résolution
ou annotation

Rés.103-04-2025

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert
Appuyée par madame Nancy Johnson
Et unanimement résolu :

- d'autoriser la dérogation mineure selon les modalités suivantes :

La dérogation concerne l'alignement du bâtiment principal par rapport à la rue. Cette dérogation vise à autoriser un alignement supérieur à 15° par rapport à la rue.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 281, RUE SAINTE ANNE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se conformer à son règlement municipal sur les dérogations mineures (#444-2021), une demande a été déposée à la municipalité pour une dérogation mineure pour le 281, rue Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a été consulté et que ce dernier a donné avis au conseil municipal, à la suite de sa rencontre du 4 mars 2025, que la demande est recevable et que si ce dernier l'accorde elle ne causera aucun préjudice au voisinage.

CONSIDÉRANT QUE tous les autres éléments, sauf ceux étant l'objet de la demande, respectent les règlements municipaux en vigueur à la date de la demande de dérogation.

CONSIDÉRANT QU'aucune personne n'a manifesté une opposition à cette demande lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 31 mars 2025.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière
Appuyé par monsieur Alexis Charbonneau
Et unanimement résolu :

- d'autoriser la dérogation mineure selon les modalités suivantes :

La dérogation vise à diminuer la marge latérale à 1,3 mètre au lieu des 2 mètres demandés par le règlement de zonage. Cependant, la fenêtre dudit garage devra être bloquée puisque cette dernière est à moins de 1,5 mètre de la ligne avec le voisin.

Rés.104-04-2025

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 10, RUE BACH

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se conformer à son règlement municipal sur les dérogations mineures (#444-2021), une demande a été déposée à la municipalité pour une dérogation mineure pour le 10, rue Bach;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a été consulté et que ce dernier a donné avis au conseil municipal, à la suite de sa rencontre du 4 mars 2025, que la demande est recevable et que si ce dernier l'accorde elle ne causera aucun préjudice au voisinage.

CONSIDÉRANT QUE tous les autres éléments, sauf ceux étant l'objet de la demande, respectent les règlements municipaux en vigueur à la date de la demande de dérogation.

CONSIDÉRANT QU'aucune personne n'a manifesté une opposition à cette demande lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 31 mars 2025.



N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte
Appuyée par madame Nancy Johnson
Et unanimement résolu :

- d'autoriser la dérogation mineure selon les modalités suivantes :

La dérogation vise à diminuer la marge avant à 6 mètres au lieu des 8 mètres demandés par le règlement de zonage vu les conditions particulières du terrain. De plus, la clause d'empiètement de 2 mètres dans la marge avant pour une galerie, un escalier, etc., ne pourra pas s'appliquer vu la réduction de la marge déjà demandée.

Rés.105-04-2025

MODIFICATIONS AU POSTE DE DIRECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE des modifications à la description de poste du directeur de l'aménagement et de l'urbanisme est devenue nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE cette restructuration prévoit l'ajout de nouvelles responsabilités;

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte
Appuyée par madame Lorraine L. Lambert
Et unanimement résolu :

- d'autoriser les modifications apportées à la description de poste du directeur de l'aménagement et de l'urbanisme;
- d'accorder une augmentation salariale de 3%.

Rés.106-04-2025

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 447-2021 MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT 460-2023 ET PAR LE RÈGLEMENT 468-2024

Madame la Conseillère Nancy Johnson donne avis de motion à l'effet qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement visant une modification au Règlement de zonage de la Municipalité de Saint -Alexis-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'une copie du premier projet règlement a été remise à chaque membre du conseil avant la séance.

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau
Appuyée par madame Mélanie Lacoursière
Et unanimement résolu :

- que le conseil adopte le premier projet de Règlement visant une modification au Règlement de zonage #447-2021 modifié par le règlement #460-2023 et par le règlement 468-2024 de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts;
- et de déléguer à monsieur Patrick Baril, directeur de l'aménagement et de l'urbanisme, le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation publique requise.



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 447-2021 MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT #460-2023 ET PAR LE RÈGLEMENT #468-2024

- ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts veut apporter des modifications à son règlement de zonage;
- ATTENDU QUE** la municipalité peut régir sur l'ensemble de son territoire les usages autorisés, par zones, tel que prévu à l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- ATTENDU QUE** la pénurie de logements touche notre municipalité;
- ATTENDU QUE** le Conseil a reçu une demande de modification de zonage afin de pouvoir construire un multi logements;
- ATTENDU QU'** un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2025;

Article 1 : Modification de la grille de spécifications de la zone 7.06

- Ajouter, dans la catégorie d'usage - résidentiel, les groupes d'usages autorisés, les groupes R2 et R3

Rés.107-04-2025

AUTORISATION SIGNATURE - ACCORD DE QUITTANCE MUTUELLE ET DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la signature d'un accord de quittance mutuelle et décharge de responsabilité civile dans le Dossier de Cour numéro 410-17-002225-246;

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert
Appuyée par madame Nancy Johnson
Et unanimement résolu :

- d'autoriser la greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts l'accord de quittance mutuelle et décharge de responsabilité civile dans le Dossier de Cour numéro 410-17-002225-246.

Rés.108-04-2025

MODIFICATIONS PANNEAU ÉLECTRIQUE TEMPORAIRE - BÂTIMENT CHEVALIERS DE COLOMB

CONSIDÉRANT QUE le Festival Jamboree demande la mise en place d'un panneau électrique temporaire au bâtiment des Chevaliers de Colomb;

CONSIDÉRANT QUE des modifications aux installations temporaires actuelles doivent être faites afin de les rendre plus sécuritaires;

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte
Appuyée par madame Nancy Johnson
Et unanimement résolu :

- d'octroyer le mandat de modifications du panneau électrique temporaire installé au bâtiment des Chevaliers de Colomb durant le Festival Jamboree à la compagnie Lemteck pour un montant de 1092.26\$ (taxes incluses).



N° de résolution
ou annotation

Rés.109-04-2025

ACTIVITÉS À LA POPULATION - SPECTACLE « STRADIVARIA » 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire offrir différents événements de nature culturelle à la population et aux visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE ces évènements auront des retombées économiques pour la Municipalité;

Il est proposé par madame Nancy Johnson
Appuyé par monsieur Alexis Charbonneau
Et unanimement résolu :

- d'autoriser un budget de dépenses d'un montant maximal de 15 000\$ considérant la vente de billets et les commandites pour le déroulement d'un « Spectacle Stradivaria » en 2025;
- d'autoriser la direction des loisirs, du tourisme et de la vie communautaire à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de l'événement et à signer au nom de la municipalité tous les documents requis.

Rés.110-04-2025

PROJETS INITIATIVES CULTURELLES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a intégré à son budget 2025 un montant pour des projets d'initiatives culturelles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'appui pour le projet d'exposition « Des truites mur à mur » initié par madame Catherine Rondeau;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a reçu l'approbation et le soutien dans le cadre du Programme de partenariat territorial de la Mauricie 2024-2025 issu de l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Mauricie;

Il est proposé par madame Nancy Johnson
Appuyée par madame Mélanie Lacoursière
Et unanimement résolu :

- d'autoriser le versement d'une contribution de 2 400\$ à madame Catherine Rondeau dans le cadre de son projet d'exposition « Des truites mur à mur ».
- que ce montant soit pris à même le budget pour les projets d'initiatives culturelles 2025.

Rés.111-04-2025

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;



N° de résolution
ou annotation

Rés.112-04-2025

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est unanimement résolu de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

RÉSOLUTION D'APPUI CPE LES SERVICES DE GARDE GRIBOULLIS - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE FONDS DE VITALISATION DE LA MRC DE MASKINONGÉ

CONSIDÉRANT QUE Les Services de garde Gribouillis demande l'appui du Conseil dans le cadre d'une demande d'aide financière dans le Fonds de vitalisation de la MRC de Maskinongé, dans le cadre de son projet « Au cœur de la nature », projet d'aménagement de la cour extérieure des futures installations permanentes du Centre de la Petite Enfance Les Services de garde Gribouillis dans la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts;

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière
Appuyé par monsieur Pierre Picotte
Et unanimement résolu :

- que le Conseil municipal de Saint-Alexis-des-Monts appui Les Services de garde Gribouillis dans le projet « Au cœur de la nature », projet d'aménagement de la cour extérieure des futures installations permanentes du Centre de la Petite Enfance Les Services de garde Gribouillis dans la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts.

Rés.113-04-2025

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA TENUE D'UN BARRAGE ROUTIER LE SAMEDI 10 MAI 2025

CONSIDÉRANT QUE RE/MAX de Francheville associé à Opération Enfant Soleil désire tenir un barrage routier dans les rues de la municipalité afin de recueillir des fonds;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nancy Johnson
Appuyé par monsieur Alexis Charbonneau
Et unanimement résolu :

- d'autoriser RE/MAX de Francheville associé à Opération Enfant Soleil à tenir un barrage routier le samedi 10 mai 2025 à l'intersection des rues Notre-Dame et Saint-Pierre. La tenue du barrage routier est conditionnelle à l'acceptation par la Sûreté du Québec et le Ministère des Transports.



N° de résolution
ou annotation

Rés.114-04-2025

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES-ORGANISME « LA MAISON DE L'ABONDANCE »

CONSIDÉRANT QUE « La Maison de l'Abondance » est un organisme sans but lucratif qui peut bénéficier d'une exemption de taxes foncières découlant d'une reconnaissance accordée par la Commission municipale du Québec en vertu de La Loi sur la fiscalité municipale;

Il est proposé par madame Nancy Johnson
Appuyée par madame Lorraine L. Lambert
Et unanimement résolu :

- de verser une aide financière représentant un montant égal au montant de taxes municipales 2025, soit 1 402.49\$, à la Maison de l'Abondance concernant leur propriété située sur le territoire de la municipalité au 200 rue Notre-Dame.

Rés.115-04-2025

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROCHES AIDANTS DE LA MRC DE MASKINONGÉ

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Proches Aidants de la MRC de Maskinongé a fait une demande à la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts pour une contribution financière permettant d'assurer sa mission et le maintien de ses activités;

CONSIDÉRANT QUE la mission de l'organisme Proches Aidants de la MRC de Maskinongé consiste, entre autres, à sensibiliser le milieu à la réalité des proches aidants;

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière
Appuyée par madame Lorraine L. Lambert
Et unanimement résolu :

- d'octroyer une aide financière non récurrente de 500 \$ pour 2025 à l'organisme Proches Aidants de la MRC de Maskinongé.

Le Conseil prend bonne note des questions posées par les personnes présentes et Monsieur le maire répond aux questions. Les réponses qui ne peuvent être données ce jour le seront lors d'une prochaine assemblée.

Rés.116-04-2025

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert et unanimement résolu, que l'assemblée soit levée.

Maire

Greffière-trésorière

« Je, Michel Bourassa, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».